

AGIL
 Port-au-Prince
 57, avenue N, Pacot
 Tél.: 28 11 02 58
 Cap-Haïtien
 rue 17 E

développement et
 aménagement du
 territoire

gestion du domaine
 foncier

environnement
 et ressources
 naturelles

santé et hygiène
 publique

éducation,
 alphabétisation
 et formation

culture, sports et
 loisirs

protection civile,
 assistance et secours

pompes funèbres
 et cimetières

eau et électricité

marchés et abattoirs

sécurité publique



AGIL
 Programme d'Appui
 à la Gouvernance et
 à l'Investissement Local



AGIL

(Appui à la Gouvernance et à l'Investissement Local) est un programme du gouvernement haïtien qui bénéficie du financement de l'Union Européenne à hauteur de 5.5 million d'euros à travers le Bureau de l'Ordonnateur National (BON).

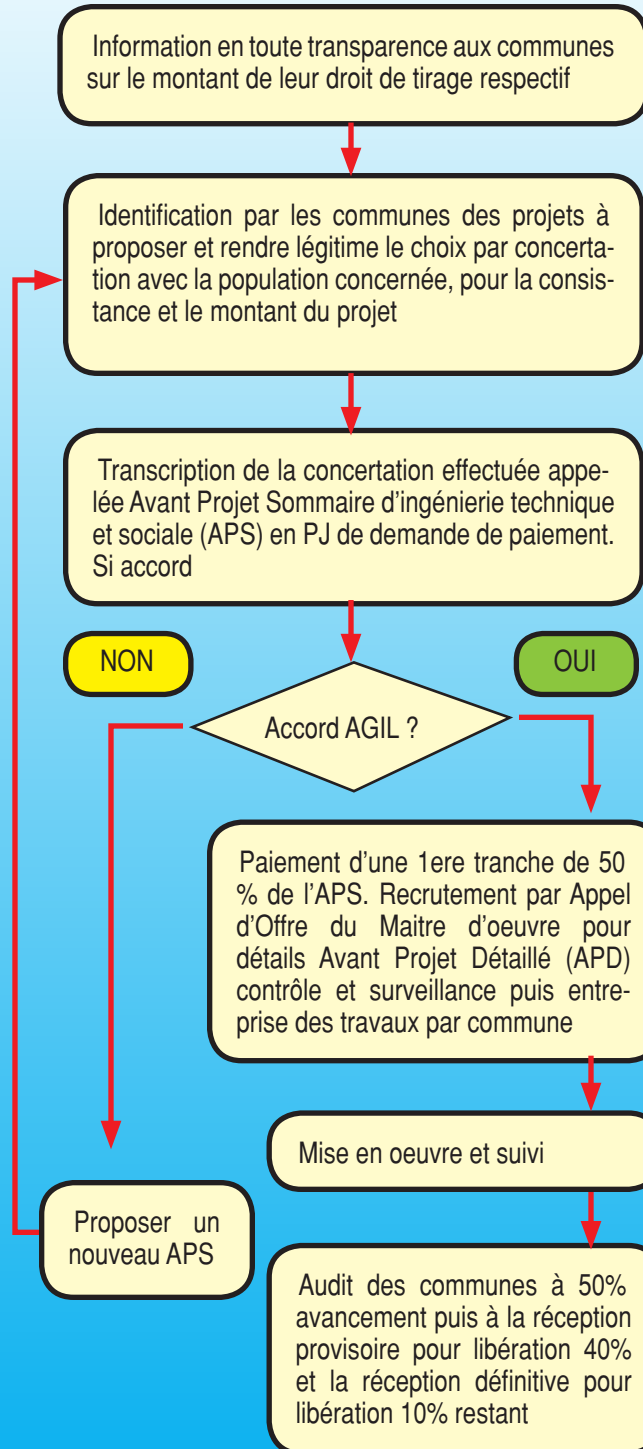
Piloté par l'Office de Management et de Ressources Humaines (OMRH), en représentation de la Primature, le Maître d'Œuvre de ce Programme, AGIL vise 2 résultats : la mise en place

- d'une Structure d'Appui à la Décentralisation (SAD): Cellule technique de production d'analyses, d'études, de propositions et de suivi sur la décentralisation, et
- d'un Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT): Dispositif financier d'appui aux investissements porteurs de développement au niveau local.

AGIL c'est :

- AGIR au niveau des institutions impliquées dans la décentralisation en Appui institutionnel.
- AGIR au niveau de 13 communes du Nord et Nord Est en termes d'investissement local et de gouvernance.
- subventionner ces 13 communes pour des projets à compétences communales.
- responsabiliser ces 13 communes dans le cadre de leur prérogative dont la maîtrise d'ouvrage communale lors de la mise en oeuvre de la phase du cycle d'un projet d'action :
 - L'identification d'action
 - le choix de la mise en oeuvre
 - la réception
 - la gestion post investissement
 - l'entretien

PROCESSUS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE COMMUNALE DU FICT



SAD ET CONSEIL DE PILOTAGE DE LA DÉCENTRALISATION CPD

